



## Père de mes enfants totalement inexistant

Par **kigwena**, le **27/03/2009** à **15:37**

Bonjour,

Ca fait maintenant depuis mars 2005 que je suis séparé du père de mes enfants (divorcé depuis) et depuis tout ce temps, il n'a jamais versé la pension alimentaire, ça fait 2 ans qu'il n'a pas cherché à les voir, et 6 mois qu'il les a plus appelé. Je voudrais savoir s'il était possible de lui faire enlever l'autorité parentale ? Car j'ai certaine décision à prendre, surtout concernant mon fils autiste, et dans le cas où on demanderait l'autorisation des 2 parents, j'ai peur que son absence nous mettent des batons dans les roues. Ceci n'est qu'un exemple de mes inquiétudes.

Merci

cordialement

Par **Paula**, le **27/03/2009** à **18:28**

Bonjour,

C'est le Juge aux Affaires Familiales qui peut supprimer l'autorité parentale.

L'Avocat n'est pas obligatoire puisque vous avez divorcé, mais je vous conseille de vous renseigner au Palais de Justice de votre ville, il y a des consultations gratuites par les Avocats. Il faut, en effet, constituer un dossier et motiver votre demande de suppression

d'autorité parentale.

Ca ne se fait pas simplement.

Cordialement